

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **13 avril 2022**, à 19 h, à la salle SBC au Centre Desjardins de Saint-Prosper sise au 2275, 25e Avenue à Saint-Prosper, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Martin Beaulieu (Saint-Benjamin)  
Rachel Goupil (Saint-Camille)  
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)  
Claude Nadeau (Saint-Luc)  
Daniel Thibault (Saint-Magloire)  
Alain Maheux (Saint-Prosper)  
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Jean Bernier (Sainte-Rose)

Et est absent à cette séance:

Poste vacant (représentant de Lac-Etchemin)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice des services administratifs et madame Linda Gilbert sont présentes.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2022-04-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté en retirant le point 04.01.03 et en laissant le point *DIVERS* ouvert :

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2022**

#### **03.01 - Suivi au procès-verbal**

### **04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

**04.01.01 -** Liste des comptes à payer

**04.01.02 -** État des encaissements et déboursés

**04.01.03 -** Rapports financiers de la MRC des Etchemins  
2021 - POINT REPORTÉ

**04.01.04 -** Offre de service pour audit 2022 à 2024 -  
Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.

**04.01.05 -** Solutions GA - Proposition pour renforcer la  
sécurité

**04.01.06 -** Renouvellement assurance collective

**04.01.07 -** Renouvellement contrat d'assurance avec la  
Mutuelle des municipalités du Québec

**04.01.07.01 -** Mandat à SPE Valeur assurable Inc.  
pour évaluation du siège social

**04.01.08 -** Contrat pour l'entretien extérieur été 2022

**04.02 - Ressources humaines**

**04.02.01 -** Politique sur la gestion des conditions de travail  
des employés cadres

**04.02.02 -** Fin de la période d'essai et nomination - Marie-  
Josée Fontaine

**04.02.03 -** Consultante pour coordination provisoire du  
Service de développement économique

**04.03 -** Création du Comité projet signature innovation

**04.04 -** DIRECTION GÉNÉRALE

**04.04.01 -** Informations de la directrice générale

**05 -** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**06 -** RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

**06.01 -** Intervention du préfet

**06.02 -** Intervention des membres des comités

**07 -** POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

**07.01 -** Barrières de sécurité triathlon Abénaquis: Loisirs et  
Culture de Ste-Aurélie - PSPS

**07.02 -** Installation d'indicateurs de vitesse afin d'assurer la  
sécurité des piétons : Municipalité de Sainte-Aurélie -  
PSPS

**07.03 -** Projet d'installation de jeux d'eau incluant l'ajout d'un  
module de skatepark: Municipalité de Saint-Benjamin -  
PSPS

**07.04 -** Aménagement d'un nouveau pavillon pour l'ajout d'un  
bloc sanitaire et d'un local pour la station de lavage :  
Association Nautique du Lac-Etchemin - PSPS

**07.05 -** Aménagement d'un skatepark: Municipalité de Saint-  
Camille-de-Lellis - PSPS

**08 -** AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE /  
URBANISME / ÉVALUATION

**08.01 -** Nomination au Comité consultatif agricole

**08.02** - Nomination des officiers en bâtiments et en environnement

**08.03** - Sainte-Justine - Demande de modification au SADR

**08.04** - Saint-Magloire - Demande de modification au SADR

**09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

**10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

**11** - DOSSIERS RÉGIONAUX

**11.01** - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) pour la réalisation d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

**11.02** - Éradication de la Berce du Caucase en Chaudière-Appalaches, phase 2

**11.03** - Nomination maire suppléant - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

**11.04** - Fonds culturel 2022 - Acceptation des projets

**11.04.01** - Place Nautique Léo Gagnon: Association Nautique Lac-Échemin - Fonds culturel 2022

**11.04.02** - 150 ans d'histoire et de fierté: Corporation de développement de Saint-Magloire - Fonds culturel 2022

**11.04.03** - Ateliers culturels (thématique musicale) aux élèves de l'École Rayons-de-Soleil de Saint-Magloire - Société du Patrimoine de Saint-Magloire - Fonds culturel 2022

**11.04.04** - Conte sur le parvis d'églises: Essentiel des Etchemins - Fonds culturel 2022

**11.04.05** - L'Éveil du Dragon - concert vibratoire: Francis Tanguay - Fonds culturel 2022

**11.04.06** - La Ballade Haïku: écrire en nature: Johanne Alice Côté - Fonds culturel 2022

**11.04.07** - Journée artistique pour le programme d'été: Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins - Fonds culturel 2022

**11.04.08** - Cirque Kikasse à Sainte-Sabine: Municipalité de Sainte-Sabine - Fonds culturel 2022

**11.04.09** - Land art en Famille: Parentaïme Maison de la Famille des Etchemins - Fonds culturel 2022

**11.04.10** - Programmation estivale 2022: Société du Patrimoine de Saint-Magloire - Fonds culturel 2022

**11.04.11** - Symposium de Land Art: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis - Fonds culturel 2022

**12** - AFFAIRES NOUVELLES

**12.01** - Effets de l'inflation sur le coût de constructions, d'entretien, d'achat d'équipements, infrastructures et services municipaux des municipalités

**13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

**13.01** - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin

**13.02** - Tournoi de golf 2022 de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins

**13.03** - Plan de partenariat 2022 - LARACA

**13.04** - Salon des familles 2022 - Demande de report de commandite

**14 - DEMANDE D'APPUI**

**14.01** - MRC de Rouville - Revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers

**14.02** - MRC Brome-Missisquoi - Aide financière pour formation des nouveaux pompiers

**14.03** - MRC de Maskinongé - Besoin de financement en formation

**14.04** - Solidarité avec le peuple ukrainien

**15 - CORRESPONDANCE**

**15.01** - Programme aide d'urgence au transport collectif des personnes

**15.02** - Passion FM - Soutien financier 2022

**15.03** - UPA des Etchemins - Remerciement

**16 - DIVERS**

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-02**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2022**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**03.01 - Suivi au procès-verbal**

Point d'information.

#### **04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**

##### **04.01 - Administration**

**2022-04-03**

##### **04.01.01 - Liste des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent cinquante-sept mille deux cent soixante-deux dollars et huit cents (357 262,08 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### **04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

État transmis avec l'avis de convocation.

##### **04.01.03 - Rapports financiers de la MRC des Etchemins 2021 - POINT REPORTÉ**

Ce point sera traité à la séance du 11 mai 2022.

**2022-04-04**

##### **04.01.04 - Offre de service pour audit 2022 à 2024 - Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire accorder un mandat d'audit financier pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenue des auditeurs actuels de la MRC pour les trois prochaines années ;

CONSIDÉRANT les services reçus au cours des dernières années ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de service de Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. pour l'audit financier des années 2022, 2023 et 2024 au prix de 16 500 \$ pour l'année 2022, 17 300 \$ pour l'année 2023 et 18 200 \$ pour l'année 2024, plus les taxes applicables. Le tout suivant les modalités énoncées à la proposition présentée à madame Marie-Josée Fontaine. QUE madame Fontaine est par la présente autorisée à signer le mandat d'audit pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-05**

**04.01.05 - Solutions GA - Proposition pour renforcer la sécurité**

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité maximale de nos équipements informatiques;

CONSIDÉRANT la proposition de Solutions GA pour l'ajout d'agents de mises à jour de sécurité pour le serveur et les ordinateurs;

CONSIDÉRANT QUE la proposition comporte deux volets et que le volet pour 3 ans est le plus avantageux;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la soumission numéro 44298 pour le volet "3 ans" d'une somme de 3 465 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-06**

**04.01.06 - Renouvellement assurance collective**

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres MRC intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une MRC de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la MRC désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la MRC des Etchemins s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la MRC des Etchemins s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la MRC des Etchemins s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.01.07 - Renouvellement contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec**

Dépôt de correspondance.

**2022-04-07**

**04.01.07.01 - Mandat à SPE Valeur assurable Inc. pour évaluation du siège social**

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation importants effectués au siège social;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif recommande une nouvelle évaluation de l'immeuble afin d'en déterminer la valeur réelle à la suite desdites rénovations afin d'ajuster les assurances en conséquence;

CONSIDÉRANT la soumission, en date du 23 mars 2022, de SPE Valeur assurable d'une somme de 1 650 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CLAUDE NADEAU,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la soumission de SPE Valeur assurable d'une somme de 1 650 \$.

QUE la directrice générale, madame Judith Leblond est autorisée à signer la soumission.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-08**

**04.01.08 - Contrat pour l'entretien extérieur été 2022**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de monsieur Michel Parent pour l'entretien extérieur du 223, 2e Avenue;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de service d'une somme de 1 471,68 \$ en date du 26 octobre 2021 de monsieur Michel Parent.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.02 - Ressources humaines**

**2022-04-09**

**04.02.01 - Politique sur la gestion des conditions de travail des employés cadres**

CONSIDÉRANT l'absence d'une politique sur la gestion des conditions de travail des employés cadres de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette politique a fait l'objet d'un consensus au sein des membres du conseil des maires ayant participé au comité de travail du 6 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

D'adopter la politique sur la gestion des conditions de travail des employés cadres de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-10**

**04.02.02 - Fin de la période d'essai et nomination - Marie-Josée Fontaine**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-09-07 confirmant l'embauche de madame Marie-Josée Fontaine à titre de directrice des services administratifs, effective le 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de six (6) mois, prévue au contrat s'est terminée le 13 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Josée Fontaine remplit les attentes du Conseil de la MRC et que ses connaissances et aptitudes professionnelles ont été confirmées par la directrice générale;

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir aux absences de la direction générale, les membres du Comité administratif et le Comité de travail recommandent de créer un poste de direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC de rattacher la direction générale adjointe à la direction des services administratifs;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE madame Marie-Josée Fontaine est par la présente confirmée au poste de directrice des services administratifs de la MRC des Etchemins et ce, selon les termes du contrat de travail intervenu entre les parties le 13 septembre 2021.

QUE le cadre salarial inclus dans la *politique sur la gestion des conditions de travail des employés cadres* (résolution 22-04-09) s'applique rétroactivement à la date d'embauche.



DE procéder à la nomination de madame Marie-Josée Fontaine au titre de directrice générale adjointe et directrice des services administratifs à compter du 13 avril 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-11**

**04.02.03 - Consultante pour coordination provisoire du Service de développement économique**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de développement économique a quitté ses fonctions le 3 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement d'une nouvelle personne à ce poste peut nécessiter plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que le Service de développement économique demeure entièrement fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la précédente directrice du service peut offrir une dizaine d'heures par semaine afin de pourvoir à la coordination;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Zoé Couture - Z Stratégies - déposé au Comité administratif et en Comité de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL CLOUTIER,  
ET RÉSOLU

D'entériner la signature en date du 15 mars 2022 par la directrice générale, madame Judith Leblond, de l'offre de service de Z Stratégies.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-12**

**04.03 - Création du Comité projet signature innovation**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place le volet 3 du Fonds régions et ruralité 'Signature innovation' qui permet de soutenir les MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel permettra la réalisation d'un grand projet d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire développer une identité territoriale et qu'elle prévoit signifier son intérêt à réaliser un projet 'Signature innovation' avant le 31 décembre 2022 afin d'obtenir le montant mis à sa disposition pour la mise en oeuvre du projet retenu;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un Comité "Projet Signature innovation" va favoriser les discussions pour bâtir la signature et l'image de la MRC et d'en faire une recommandation au Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,  
ET RÉSOLU

QUE le Comité "Projet Signature innovation" soit composé des personnes suivantes: Madame Rachel Goupil, Monsieur Simon Carrier-

Tanguay, Monsieur Claude Nadeau, du préfet et de la direction générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **04.04.01 - Informations de la directrice générale**

#### **05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

##### **06.01 - Intervention du préfet**

Monsieur Turmel a participé à plusieurs rencontres:

- Début des négociations de la convention collective des employés de la MRC;
- Comité pour l'analyse des projets présentés aux Prix du Patrimoine;
- Conférence de presse avec le MTQ pour les travaux à venir dans Chaudière-Appalaches;
- Comité hygiène du milieu - centre de traitement des boues septiques;
- Deux rencontres avec la Tremca;
- Rencontre avec le ministre responsable de la Chaudière-Appalaches, monsieur André Lamontagne;
- Comité aménagement pour le PRMHH;
- Activité de financement de la SADC;
- Comité culturel pour l'analyse des projets;
- Rencontre avec le premier ministre François Legault;
- Comité aménagement pour le projet sur la voie ferrée.

##### **06.02 - Intervention des membres des comités**

Madame Lucie Gagnon a participé à deux rencontres de l'Essentiel des Etchemins, un comité du développement stratégique des Etchemins et une rencontre avec la Table de concertation des aîné(e)s;  
Madame Rachel Goupil a participé à deux rencontres du Comité culturel;  
Monsieur Alain Maheux a participé à une rencontre de Transport autonomie.

#### **07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

2022-04-13

##### **07.01 - Barrières de sécurité triathlon Abénaquis: Loisirs et Culture de Ste-Aurélie - PSPS**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL CLOUTIER,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Barrières de sécurité triathlon Abénaquis » déposé par Loisirs et Culture de Ste-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 5 000,00 \$**

**Coût du projet : 6 932,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2021 et 2022 disponible pour la Municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE le préfet, Monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-14**

**07.02 - Installation d'indicateurs de vitesse afin d'assurer la sécurité des piétons : Municipalité de Sainte-Aurélie - PSPS**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Installation d'indicateurs de vitesse afin d'assurer la sécurité des piétons » déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 9 396,00 \$**

**Coût du projet : 11 745,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2022 disponible pour la Municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE le préfet, Monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-15**

**07.03 - Projet d'installation de jeux d'eau incluant l'ajout d'un module de skatepark: Municipalité de Saint-Benjamin - PSPS**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Projet d'installation de jeux d'eau incluant l'ajout d'un module de skatepark » déposé par la Municipalité de Saint-Benjamin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Benjamin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 8 500,00 \$**

**Coût du projet : 135 860,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2021 et 2022 disponible pour la Municipalité de Saint-Benjamin.

QUE le préfet, Monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-16**

**07.04 - Aménagement d'un nouveau pavillon pour l'ajout d'un bloc sanitaire et d'un local pour la station de lavage : Association Nautique du Lac-Etchemin - PSPS**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement d'un nouveau pavillon pour l'ajout d'un bloc sanitaire et d'un local pour la station de lavage » déposé par l'Association Nautique du Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 30 000,00 \$**

**Coût du projet : 62 500,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2022 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin.

QUE le préfet, Monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-17**

**07.05 - Aménagement d'un skatepark: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis - PSPS**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement d'un skatepark » déposé par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 5 600,00 \$**

**Coût du projet : 7 000,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2020 et 2021 disponible pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

QUE le préfet, Monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**

**2022-04-18**

### **08.01 - Nomination au Comité consultatif agricole**

CONSIDÉRANT la demande du Syndicat de l'UPA des Etchemins d'apporter des changements dans la composition du Comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE ces changements vont permettre de rafraichir le comité en y intégrant les forces vives actuelles de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'un recrutement a été fait par le Syndicat de l'UPA des Etchemins pour intégrer de nouveaux membres sur le comité et que les anciens membres (nommé en novembre 2021) ont accepté de céder leur siège;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme les personnes suivantes membres du Comité consultatif agricole selon les mandats indiqués :

Personnes nommées pour un mandat de deux ans se terminant à l'automne 2023 :

#1 : Camil Cloutier (maire);  
#3 : Martin Beaulieu (maire);  
#5 : Christian St-Pierre (UPA);  
#7 : Sylvain Cloutier (UPA).

Personnes nommées pour un mandat d'une année se terminant à l'automne 2022:

#2: Jean Bernier (maire);  
#4: Jacques Veilleux (UPA);  
#6: Ronald Gosselin (UPA);  
#8: André Poulin (citoyen).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **08.02 - Nomination des officiers en bâtiments et en environnement**

Municipalité de Sainte-Justine;  
Municipalité de Saint-Camille;  
Municipalité de Saint-Cyprien;  
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;  
Municipalité de Sainte-Sabine;  
Municipalité de Sainte-Aurélie.

**2022-04-19**

#### **08.03 - Sainte-Justine - Demande de modification au SADR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine souhaite obtenir des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation en le reconfigurant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire permettre un usage industriel léger sur le lot 3 915 507 situé dans la zone 41-F à l'extérieur du périmètre urbain afin de permettre l'agrandissement du stationnement de Transport Guy Bisson et fils;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande d'échanger la superficie nécessaire à partir de la zone 03-I;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le service d'aménagement de la MRC soit mandaté pour entamer le processus de modification du schéma d'aménagement, et ce sans autre formalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-20**

#### **08.04 - Saint-Magloire - Demande de modification au SADR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Magloire souhaite obtenir des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation en le

reconfigurant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire accroître son offre en matière de terrains résidentiels pour des habitations multifamiliales ainsi que des terrains industriels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aménager un développement résidentiel et industriel avec ses réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit demander à la MRC de procéder à la modification du schéma d'aménagement afin d'échanger la superficie nécessaire à partir d'un secteur présent dans son périmètre urbain;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le service d'aménagement de la MRC soit mandaté pour entamer le processus de modification du schéma d'aménagement, et ce sans autre formalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

Aucun point.

## **10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

Aucun point.

## **11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**

2022-04-21

### **11.01 - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) pour la réalisation d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déposé une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le Programme d'appui aux collectivités (PAC) en novembre 2020 (résolution numéro 2020-11-28);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a présenté en 2022 un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans le cadre d'une demande au PAC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a pris acte du diagnostic et plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes

immigrantes et des minorités ethnoculturelles réalisé lors de la démarche d'élaboration du plan d'action et qu'elle considère comme prioritaire la mise en place d'actions structurantes en immigration sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins dépose maintenant une demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec dans le cadre du PAC pour la mise en œuvre de ce plan d'action sur 3 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte de déposer une demande au Programme d'appui aux collectivités (PAC) pour la réalisation du plan d'action sur 3 ans.

QUE la MRC demande une aide financière de 234 000 \$ pour réaliser le plan d'action sur 3 ans et qu'elle accepte de contribuer au financement du projet par l'entremise de son enveloppe disponible au Fonds régions et ruralité (FRR) pour un maximum de 77 560 \$ correspondant à 25% du coût total du projet.

QUE la directrice générale, madame Judith Leblond, est autorisée à signer les documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-22**

**11.02 - Éradication de la Berce du Caucase en Chaudière-Appalaches, phase 2**

ATTENDU QU'il est convenu que les MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis poursuivent l'éradication de la Berce du Caucase au cours des années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE les interventions seront faites par les organismes de bassins versants (OBV) de Chaudière-Appalaches sous la gestion administrative de l'OBV de la Côte-du-Sud;

ATTENTU QUE le coût de cette deuxième phase est estimé à 438 352 \$ dont 24 022 \$ proviendra de la vente de services à des ministères et organismes gouvernementaux, 100 000 \$ du Fonds Régions et ruralité, volet 1 et un solde de 314 330 \$ à partager entre les MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE la part de la MRC des Etchemins est de 20 760,50 \$ pour les années 2022, 2023 et 2024 payable en trois versements égaux à l'OBV de la Côte-du-Sud;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CLAUDE NADEAU,  
ET RÉSOLU

- De contribuer au dossier régional d'éradication de la Berce du Caucase en Chaudière-Appalaches avec une contribution



financière de 20 760,50 \$ payable en trois versements égaux en 2022, 2023 et 2024.

- Ce montant est payable à même le budget Fonds régions et ruralité.
- De transmettre cette résolution à l'OBV de la Côte-du-Sud, au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'aux MRC de la Chaudière-Appalaches et à la Ville de Lévis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**11.03 - Nomination maire suppléant - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**

Dépôt de document.

**11.04 - Fonds culturel 2022 - Acceptation des projets**

2022-04-23

**11.04.01 - Place Nautique Léo Gagnon: Association Nautique Lac-Etchemin - Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Place Nautique Léo Gagnon* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 000 \$ (deux mille dollars) soit accordée pour le projet Place Nautique Léo Gagnon présenté par l'Association Nautique Lac-Etchemin. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-04-24

**11.04.02 - 150 ans d'histoire et de fierté: Corporation de développement de Saint-Magloire - Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *150 ans d'histoire et de fierté* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 800 \$ (huit cents dollars) soit accordée pour le projet 150 d'histoire et de fierté présenté par la Corporation de développement de Saint-Magloire. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-25**      **11.04.03 - Ateliers culturels (thématique musicale) aux élèves de l'École Rayons-de-Soleil de Saint-Magloire - Société du Patrimoine de Saint-Magloire - Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Ateliers culturels (thématique musicale) aux élèves de l'École Rayons-de-Soleil de Saint-Magloire* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 950 \$ (neuf cent cinquante dollars) soit accordée pour le projet Ateliers culturels (thématique musicale) aux élèves de l'École Rayons-de-Soleil de Saint-Magloire présenté par la Société du Patrimoine de Saint-Magloire. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-26**      **11.04.04 - Conte sur le parvis d'églises: Essentiel des Etchemins - Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Conte sur le parvis d'églises* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,  
  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 610 \$ (deux mille six cent dix dollars) soit accordée pour le projet Conte sur le parvis d'églises présenté par l'Essentiel des Etchemins. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-27**      **11.04.05 - L'Éveil du Dragon - concert vibratoire: Francis Tanguay - Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *L'Éveil du Dragon - concert vibratoire* par le Comité d'analyse du fonds culturel

2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER TANGUAY,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 000 \$ (deux mille dollars) soit accordée pour le projet L'Éveil du Dragon - concert vibratoire présenté par Francis Tanguay. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-28**

**11.04.06 - La Ballade Haïku: écrire en nature: Johanne Alice Côté -  
Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *La Ballade Haïku: écriture en nature* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 000 \$ (deux mille dollars) soit accordée pour le projet La Ballade Haïku: écriture en nature présenté par Johanne Alice Côté. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-29**

**11.04.07 - Journée artistique pour le programme d'été: Maison des  
jeunes l'Olivier des Etchemins - Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Journée artistique pour le programme d'été* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 750 \$ (sept cent cinquante dollars) soit accordée pour le projet Journée artistique pour le programme d'été présenté par la Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-04-30

**11.04.08 - Cirque Kikasse à Sainte-Sabine: Municipalité de Sainte-Sabine - Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Cirque Kikasse à Sainte-Sabine* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 000 \$ (deux mille dollars) soit accordée pour le projet *Cirque Kikasse à Sainte-Sabine* présenté par la municipalité de Sainte-Sabine. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-04-31

**11.04.09 - Land art en Famille: Parentaïme Maison de la Famille des Etchemins - Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Land art en Famille* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 500 \$ (deux mille cinq cents dollars) soit accordée pour le projet *Land art en Famille* présenté par Parentaïme Maison de la Famille des Etchemins. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-04-32

**11.04.10 - Programmation estivale 2022: Société du Patrimoine de Saint-Magloire - Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Programmation estivale 2022* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 1 000 \$ (mille dollars) soit accordée pour le projet *Programmation estivale 2022* présenté par la Société du Patrimoine de

Saint-Magloire. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-04-33

**11.04.11 - Symposium de Land Art: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis - Fonds culturel 2022**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Symposium de Land Art* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU, ET RÉSOLU

QU'une somme de 1 945 \$ (mille neuf cent quarante-cinq dollars) soit accordée pour le projet Symposium de Land Art présenté par la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12 - AFFAIRES NOUVELLES**

2022-04-34

**12.01 - Effets de l'inflation sur le coût de constructions, d'entretien, d'achat d'équipements, infrastructures et services municipaux des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent entretenir adéquatement leurs infrastructures municipales pour la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT la forte inflation constatée depuis plusieurs mois voire quelques années dans les coûts de constructions, d'entretien, d'achat d'équipement de même que les coûts des services des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas la capacité de financer seules certaines de ces dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent faire des demandes d'aide financière aux deux paliers gouvernementaux, et ce, dans différents programmes;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et l'acceptation de ces subventions requièrent plusieurs semaines ou mois;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenues de respecter les règles en matière d'appel d'offres et que celles-ci allongent les procédures d'acceptation des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, les prix ont largement dépassé les prévisions budgétaires et que les budgets prévus

sont insuffisants;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces dépenses affectent de plus en plus les budgets municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande que les programmes d'aide financière prévoient une clause d'ajustement du montant octroyé pour pallier aux hausses importantes causées par l'inflation.

QUE la MRC des Etchemins demande aux gouvernements du Québec et du Canada de bonifier les aides financières annuelles (péréquation, TVQ, terres publiques, redevances et les autres compensations).

QUE la MRC des Etchemins demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réviser les programmes d'aide financière afin d'en simplifier les critères et accélérer les confirmations d'aide financière aux municipalités.

QUE soit transmise cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest. Qu'une copie soit transmise à madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, monsieur Samuel Poulin, député de Beauce Sud, madame Dominique Vien, députée de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis, monsieur Richard Lehoux, député de Beauce, à l'Union des municipalités du Québec, la Fédération des municipalités du Québec, et aux MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

**2022-04-35**

#### **13.01 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour souligner le 50e anniversaire de fondation du Club de golf de Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif de retenir l'offre partenaire "argent" pour une somme de 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de partenariat "argent" pour une commandite de 500 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-36**

#### **13.02 - Tournoi de golf 2022 de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte une visibilité d'une somme de 100 \$ lors du tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins et l'inscription au tournoi de madame la mairesse Lucie Gagnon et monsieur le maire Réjean Bédard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-37**

**13.03 - Plan de partenariat 2022 - LARACA**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme LARACA (La relève agricole de la Chaudière-Appalaches);

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat annuel et la recommandation du Comité administratif de retenir le Plan Argent d'une somme de 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de visibilité "Plan Argent" de l'organisme LARACA d'une somme de 500 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-38**

**13.04 - Salon des familles 2022 - Demande de report de commandite**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a accepté l'offre de partenariat "Partenaires parents" pour le Salon des familles des Etchemins 2020 (résolution 2019-12-12);

CONSIDÉRANT QUE ce salon a été annulé en raison de la Covid;

CONSIDÉRANT QUE le Salon des familles des Etchemins revient en force le samedi 14 mai 2022 et que le Comité administratif recommande de maintenir l'offre de partenariat de 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte de contribuer pour un montant de cinq cents dollars (500 \$) au Salon des familles des Etchemins prévu le samedi 14 mai 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**14 - DEMANDE D'APPUI**

**2022-04-39**

**14.01 - MRC de Rouville - Revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pour mission principale d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est un partenaire incontournable des acteurs municipaux, dont les MRC et les municipalités locales, pour la réalisation de travaux et de projets importants découlant directement de sa mission principale;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est également gestionnaire d'un nombre important de programmes d'aide financière dont bénéficient les organisations locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE la compétence et la contribution des représentants et du personnel du MTQ en interaction avec les organisations locales et régionales sont reconnues par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est confronté à des choix administratifs de la part du MTQ qui s'avèrent inadaptés à ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE des problématiques et enjeux majeurs sont constamment rencontrés dans le cadre des collaborations avec le MTQ, plus particulièrement en lien avec les délais de traitement totalement inacceptables, lesquels ont des effets paralysants sur les travaux ou les projets à réaliser et s'inscrivent en opposition avec la mission même du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE dans leurs rapports de partenariat avec le MTQ, les organisations municipales sont systématiquement confrontées à une lourdeur administrative d'une telle complexité qu'il en devient difficile d'obtenir une vision claire du processus sans compter les étapes et exigences additionnelles susceptibles de s'ajouter en cours de route et qui se traduisent par des délais supplémentaires souvent très importants;

CONSIDÉRANT QUE les délais liés à chaque étape de traitement par le MTQ sont non seulement importants, mais également si approximatifs qu'ils occasionnent des impacts directs sur les échéanciers de réalisation et les coûts des travaux ou des projets;

CONSIDÉRANT QUE cette situation s'articule dans un contexte où d'une part les organisations municipales doivent souvent composer avec des délais de réalisation imposés par les programmes d'aide financière du MTQ tout en subissant, d'une part, des retards et des contraintes imprévisibles imposées par le MTQ lui-même;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, le MTQ ne prend pas en compte à sa juste valeur l'expertise municipale quand vient le temps de répondre à une demande locale, entre autres en matière de sécurité, et ce, même quand les demandes, analysées par des intervenants locaux dûment qualifiés, sont formulées officiellement par voie de résolutions et sont le fruit d'un consensus du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité et qu'à ce titre, leurs considérations et enjeux devraient être davantage pris en compte par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation qui perdure depuis des années



affecte la crédibilité du MTQ, ainsi que malheureusement celle des gestionnaires et élus municipaux qui doivent composer avec ces contraintes, et qu'elle affecte ultimement la confiance des citoyens envers leurs institutions;

ENCONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL CLOUTIER,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la MRC de Rouville et demande au ministère des Transports du Québec de prendre les mesures nécessaires pour réduire prioritairement les délais, de revoir de façon urgente son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales pour en simplifier et en clarifier les étapes et enfin, de prendre davantage en compte l'expertise municipale dans le cadre des décisions ayant des impacts locaux ou régionaux. Que la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, aux députés du territoire, à l'UMQ, la FQM, l'ADGMRCQ, l'ADGMQ, l'ADMQ et aux municipalités des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-40**

**14.02 - MRC Brome-Missisquoi - Aide financière pour formation des nouveaux pompiers**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique accorde une aide aux municipalités pour la formation des nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'attractivité et le recrutement de nouveaux candidats nécessitent maintenant que ceux-ci soient rémunérés pendant leur formation;

CONSIDÉRANT QUE les normes incendie requièrent que chaque pompier ait accès à un habit de combat et à des équipements de protection personnels, qui ceux-ci doivent être adaptés à la physiologie de chaque pompier et que les services de sécurité incendie doivent faire l'achat d'équipement onéreux pour chaque pompier qui débute la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'aide accordée de 1 815 \$ par pompier est insuffisante, du fait que les données démontrent plutôt que la formation d'un nouveau pompier représente une dépense allant de 15 000 \$ à 20 000 \$;

CONSIDÉRANT, vu ce qui précède, que le montant de l'aide accordée par le ministère de la Sécurité publique doit être revu à la hausse;

ENCONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la MRC Brome-Missisquoi et demande à la ministre de la Sécurité publique de revoir à la hausse l'aide accordée par son ministère aux municipalités pour la

formation des nouveaux pompiers.

DE transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, à la députée de Bellechasse, madame Stéphanie Lachance, au député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin, à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC pour appui.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-41**

**14.03 - MRC de Maskinongé - Besoin de financement en formation**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE pour l'atteinte de ce nombre suffisant de pompiers qualifiés, les municipalités se doivent d'être constamment en recrutement de personnel;

CONSIDÉRANT QU'il y a une difficulté de rétention du personnel en région;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses à la formation de nouveau personnel pour rencontrer les exigences du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal sont récurrentes;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière annuelle de 14 520\$ demeure la même que ce soit pour une cohorte d'un minimum de 8 candidats jusqu'à un maximum de 16;

POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins appuie la MRC de Maskinongé et demande au Gouvernement du Québec de réviser ce programme d'aide financière afin qu'il reflète les besoins des municipalités et

d'élaborer la possibilité d'un financement fixe par candidat et non par groupe de 8 à 16.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-04-42**

**14.04 - Solidarité avec le peuple ukrainien**

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

QUE la MRC joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.

QUE la MRC demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.

QUE la MRC invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.

QUE la MRC déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du

Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**15 - CORRESPONDANCE**

**15.01 - Programme aide d'urgence au transport collectif des personnes**

Confirmation d'une somme de 2 768 \$ du ministère des Transports.

**15.02 - Passion FM - Soutien financier 2022**

Dépôt de correspondance.

**15.03 - UPA des Etchemins - Remerciement**

Dépôt de correspondance.

**16 - DIVERS**

Aucun point.

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2022-04-43**

**18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

CAMIL TURMEL  
PRÉFET

---

JUDITH LEBLOND  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE